

KAMPAGNE ZUGUNSTEN GENÈVES ALS SITZ FÜR DIE KOMMISSION FÜR NACHHALTIGE ENTWICKLUNG

1. La Mission Permanente d'Observation de la Suisse auprès des Nations Unies à New York a informé le DFAE, le 3.12.1992, des décisions que le Secrétaire Général a prises en matière de restructuration du secrétariat de l'ONU.
2. Il a notamment décidé de scinder en trois le Département du Développement Economique et Social institué en janvier 1992. Le Département de l'appui au développement et des services de gestion serait dirigé par M. Ji, jusqu'ici responsable du Département. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, nouvellement créé, sera confié à M. Pierre Milleron, Directeur de l'Institut français de statistique. Enfin, M. Desai, ancien secrétaire général adjoint de la CNUED, a été nommé à la tête du Département de la coordination politique et du développement durable (= secrétariat de la Commission du Développement Durable et ECOSOC), qui aura son siège à New York. D'autre part, le Secrétaire Général a nommé Mme Elizabeth Dowdeswell, du Canada, au poste de Directeur Exécutif du PNUE.
3. Le DFAE constate que le Secrétaire Général a agi dans le cadre de ses compétences. Il n'a pas suivi les recommandations de l'Assemblée Générale, qui n'étaient d'ailleurs même pas encore exprimées sous leur forme définitive, mais a pris en compte les craintes de certains Etats moins avancés, qui n'ont pas de mission à Genève.
4. La restructuration annoncée est conforme aux objectifs que poursuit le Secrétaire Général en vue de rationaliser l'organisation du travail, de l'alléger et de rendre le fonctionnement de l'ONU plus économe. La Suisse, qui est l'un des principaux contributeurs du système des Nations Unies, soutient toutes les mesures qui permettent à l'ONU d'améliorer son action et ses services et de maîtriser ses coûts, notamment dans le domaine économique et social.
5. En réunissant l'ECOSOC et la CDD, le Secrétaire Général entend renforcer l'interaction entre ces deux organes et en faire un instrument de direction de toute l'activité économique et sociale de l'ONU. Il a préféré le placer à sa portée immédiate et a de ce fait écarté la candidature présentée par la Suisse pour l'accueil à Genève du secrétariat de la CDD, qui avait pourtant reçu l'appui de la grande majorité des Etats membres. Il est vrai que l'installation de ce secrétariat à Genève impliquait l'adoption d'une philosophie de management différente de celle qui a prévalu, et lui aurait conféré un rôle plus technique.



Le Secrétaire Général a choisi d'en faire un organe plus politique, lié à l'ECOSOC et propre à imprimer à tout le système une politique conforme et favorable au développement durable, sous sa haute surveillance personnelle et directe. La Suisse prend acte de ces décisions. Elle s'était engagée avec vigueur pour exposer sa conception de la CDD, tout en sachant qu'elle n'était pas la seule possible. La décision du Secrétaire Général ne nuit pas à la mise en oeuvre des objectifs fixés à Rio et offre des garanties d'efficacité et de visibilité à l'action des Nations Unies en faveur de l'environnement et du développement durable. De ce fait, ces décisions sont compatibles avec les buts que poursuit la Suisse dans ces domaines.

6. La Suisse collaborera pleinement avec le nouveau secrétaire de la CDD et de l'ECOSOC. Comme on le sait, elle s'est livrée à une intense campagne en vue de promouvoir ses idées et son offre a recueilli le soutien d'une majorité d'Etats. Non membre des Nations Unies, elle est cependant privée des moyens de faire valoir son point de vue avec plus de force et de chances de succès et ne peut donc que prendre acte de la procédure choisie par le Secrétaire Général. La décision de ce dernier n'enlève rien à la nécessité de réaliser à Genève la Maison de l'Environnement, qui regroupera les secrétariats dépendants du PNUE et renforcera le rôle de Genève dans ce domaine.

7. Entgegen Berichten in einigen Zeitungen bedeutet dieser Entscheid nicht das Scheitern unserer Bemühungen, Genf zu einem Zentrum internationaler Umweltpolitik zu machen:
 - mit dem Entscheid des Generalsekretärs, ECOSOC und CDD mit einem einzigen Sekretariat zu bedienen, erhält die CDD einen eher wirtschaftlichen, bzw. entwicklungspolitischen Charakter; der Umweltaspekt ihrer Aktivitäten tritt dadurch etwas in den Hintergrund;
 - In Genf sind bereits mehr als 40 Organisationen (NGO's und intergovernmentale) direkt oder indirekt im Umweltbereich tätig. Zudem ist es letzten Monat gelungen, das Sekretariat für die Desertifikationskonvention sowie jenes der Basler Konvention definitiv in Genf anzusiedeln. Es ist darüberhinaus wahrscheinlich, dass sich auch das Interimssekretariat der Biodiversitätskonvention in Genf niederlassen wird.
 - Wichtig ist zu erwähnen, dass wir es - im Gegensatz zur Genfer Presse und einigen der dortigen Umweltprotagonisten - stets abgelehnt haben, von Genf als der "capitale de l'environnement" zu sprechen. Dies ist überheblich und trägt den Empfindlichkeiten anderer Umweltzentren (v.a. Nairobi) keine Rechnung.

8. Beim Entscheid des Generalsekretärs handelt es sich nicht um eine Stellungnahme gegen Genf. Anders ausgedrückt: Genf hat nicht - wie im Falle der chemischen Abrüstung vom Juni dieses Jahres - gegen andere Konkurrenten verloren. Ausschlaggebend waren in erster Linie die Bestrebungen des Generalsekretärs, den wirtschaftlichen und sozialen Bereich zu rationalisieren.

9. Davon abgesehen zeugt das Vorgehen des Generalsekretärs von einer Geringschätzung den Mitgliedstaaten, bzw. der Generalversammlung gegenüber:

- ihre grosse Mehrheit konnte dank unseren Bemühungen von den Vorzügen der Genfer Lösung überzeugt werden;
- der Generalsekretär hielt es nicht für nötig, auch nur die Formalisierung der entsprechenden Empfehlung durch die Mitgliedstaaten an ihn abzuwarten. Mit ihr wäre im Laufe dieser Woche zu rechnen gewesen.

Er ist darüberhinaus selbst den Empfehlungen einer von ihm speziell für den institutionellen follow-up der Konferenz von Rio eingesetzten Arbeitsgruppe nicht gefolgt.

Wenn ein Teil der westschweizerischen Presse bereits vor mehr als zwei Wochen davon ausging, dass Genf das Rennen gewonnen hat, so tat sie dies in der Annahme, dass der Generalsekretär kaum gegen die grosse Mehrheit der Mitgliedstaaten entscheiden würde. Wir waren uns dieses Risikos stets bewusst und haben in unserem Zwischenbericht vom 20.11.1992, Seite 3, Punkt a) darauf aufmerksam gemacht.

10. Dem Bericht des Generalsekretärs, in dem er seinen Entscheid ausführlich begründet, kann entnommen werden, dass Genf im Zug seiner Restrukturierungsbemühungen zusätzliche Einheiten erhalten wird (s. Beilage)

11. C'est sur ce département que le Secrétaire général comptera le plus pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités quant à la coordination d'ensemble des activités des divers organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il fera également appel à lui, en tant que de besoin, ainsi qu'à d'autres départements et entités concernés dans l'Organisation, pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent d'assurer la cohérence des politiques, la coordination et la gestion efficace des activités à l'Organisation des Nations Unies elle-même, y compris ses programmes. Dans le même contexte, le Secrétaire général s'appuiera principalement sur le département pour l'aider à définir les principes d'action des programmes opérationnels et des bureaux extérieurs.

12. Ces fonctions, qui supposent que le département devra pouvoir constamment appuyer ou consulter le Secrétaire général, et le fait qu'il devra maintenir des rapports suivis avec tous les Etats Membres, font qu'il semblerait préférable qu'il soit situé à New York. La nécessité de créer et de maintenir la synergie nécessaire entre les fonctions du Conseil en matière d'élaboration des politiques générales et de coordination et les responsabilités d'ensemble de la nouvelle Commission du développement durable donnent également à penser qu'il ne serait pas rentable de disperser géographiquement les principaux éléments du département. En concentrant dans un même endroit le plus gros du département, on facilitera aussi la formation d'une masse critique de connaissances qui lui permettra de s'acquitter de nouvelles fonctions, telles que les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, sans nécessiter la création de secrétariats spéciaux distincts. Des liaisons fonctionnelles devront toutefois être mises en place avec les fonctionnaires qui, à Genève, s'occupent du suivi d'instruments juridiques signés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ou demandés par celle-ci, dans des domaines tels que le changement climatique et la désertification. Ces arrangements serviront à leur tour à assurer la liaison avec les institutions sises en Europe. Des arrangements de coopération seront également mis en place avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à Nairobi.

13. Le deuxième département - que le Secrétaire général a l'intention de nommer "Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques" - s'occupera principalement de la compilation et de la diffusion de statistiques économiques et sociales; de l'analyse des tendances à long terme, notamment des tendances démographiques; de l'élaboration de projections; du suivi et de l'évaluation, dans une perspective mondiale, des politiques économiques et sociales; et de l'identification des questions nouvelles qui se font jour et qui exigent l'attention de la communauté internationale. Le département sera ainsi l'unité responsable de l'information économique et sociale au sein de l'Organisation des Nations Unies et sera chargé de fournir un appui statistique à l'ensemble de l'Organisation. A cet égard, il coopérera étroitement avec les institutions de Bretton Woods et les autres organismes compétents, et reliera ses activités aux capacités d'alerte rapide qui sont mises en place dans les secteurs humanitaire et politique de l'Organisation.

A/47/753

Français

Page 5

14. Le troisième département - que le Secrétaire général a l'intention de nommer "Département de l'appui au développement et des services de gestion" - s'acquittera de deux séries de fonctions connexes. Premièrement, il centralisera la fourniture de services de gestion pour la coopération technique. Deuxièmement, il jouera le rôle d'agent d'exécution dans certains domaines intersectoriels, en mettant l'accent sur les deux concepts parallèles de développement institutionnel (création d'institutions, réforme institutionnelle et gestion des entreprises) et de mise en valeur des ressources humaines (activités visant à la formation de capital humain et au renforcement de la contribution de différents groupes de la société au développement). Les activités de coopération technique avec les pays en développement dans les domaines ci-dessus seront axées en particulier sur les besoins des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition.

15. Les arrangements institutionnels au Siège qui sont exposés ci-dessus impliquent une certaine continuité mais comportent également de nombreux éléments novateurs par rapport aux structures existantes et antérieures. Ils devraient se traduire par la mise en place, dans les domaines économique et social, d'unités plus faciles à gérer et chargées de fonctions et de mandats clairs et distincts, et continuer à améliorer l'équilibre au Siège entre les structures du Secrétariat dans les domaines politique et humanitaire et dans les domaines économique et social. Par-dessus tout, ils devraient permettre d'offrir un appui accru aux États Membres, notamment des services plus efficaces et mieux intégrés aux organes intergouvernementaux centraux; d'améliorer les capacités de collecte des données et d'appui statistique pour l'élaboration des politiques aux niveaux national et international; et de mieux cibler l'assistance technique. Ils devraient également permettre de mieux raccorder les stratégies mondiale, régionale et nationale pour le développement, et notamment de resserrer la coopération entre le Siège et les bureaux extérieurs de l'ONU.

16. Le regroupement des activités du Siège qui est décrit ci-dessus nécessitera une redistribution importante des programmes existants dans les secteurs économique et social. Certaines activités intersectorielles qui sont actuellement exécutées par différentes entités de l'ONU devront être confiées aux nouveaux départements du Siège. Inversement, certaines activités, de caractère sectoriel essentiellement, qui sont actuellement exécutées au Siège, devront être transférées à ces entités, de manière à donner à leurs mandats respectifs une orientation plus précise, ou être décentralisées au niveau des structures régionales ou locales.

17. Un critère important à appliquer en procédant à ces redéploiements est que la responsabilité de chaque secteur ou ensemble de questions devrait, dans la mesure du possible, être clairement assignée à une seule unité ou entité au sein du Secrétariat, dans laquelle serait concentrée la masse critique nécessaire pour s'en occuper, en évitant tout chevauchement d'activité, dans le cadre d'une stratégie à l'échelle de l'Organisation.

18. La fourniture d'un appui de fond aux organes intergouvernementaux centraux sera considérée comme une activité prioritaire pour toutes les entités économiques, sociales et environnementales de l'ONU, dans leurs

/...

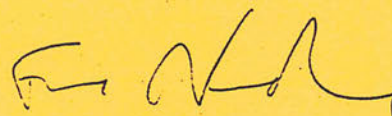
o.713-845.21-LTJ/SMA

Bern, 8. Dezember 1992

Notiz an Herrn Bundespräsident René Felber

**Kommission für nachhaltige Entwicklung (CDD);
Entscheid des UNO-Generalsekretärs zugunsten New Yorks**

Ich beehre mich, Ihnen beiliegend einen Bericht zum erwähnten Thema zu übermitteln.



François Nordmann